Le Pass'local

Peu importe la durée du trajet sur le territoire intercommunal et peu importe le jour de la semaine, 32 lignes de bus (hors lignes RATP) sont accessibles gratuitement aux habitants des 15 communes, âgés de 60 ans et plus, retraités ou sans emploi.



Le Pass Local est un titre de transport nominatif valable un an calendaire. Il permet à son détenteur de réaliser un nombre illimité de voyages sur le périmètre de validité décidé par la Communauté d'agglomération.

Il est constitué d'une carte nominative personnalisée obtenue lors de la première attribution, accompagnée d'une carte de circulation Navigo Easy « Pass Local » permettant de valider le titre à chaque montée dans un bus.

Cette carte de circulation Navigo Easy « Pass Local » précise l'année calendaire de validité du titre et doit être renouvelée chaque année. Le numéro de la carte personnalisée du porteur y est reporté et permet de faire le lien entre la carte et le coupon.

Infos pratiques

Le Pass'local est valable sur les lignes

- 1433
- 3003, 3005, 3007, 3009, 3010, 3011, 3012, 3014, 3018, 3021, 3022, 3023, 3037, 3038, 3042, 3043, 3046, 3047, 3048, 3049
- CitéVal Herblay, CitéVal Cormeilles-en-Parisis, CitéVal Franconville
- 9503, 9519, 9520, 9521, 9529
- 3801, 3803 et 3804

Contact

Pour toute information adressez-vous au Centre Communal d'Action Sociale de votre commune.

Pour toute perte d'un Pass contactez les Cars Lacroix.